

- Intégrer les principes du développement durable dans l'exercice de l'emploi
- Agir en faveur de la prévention des risques liés à l'activité professionnelle
- Communiquer avec le service exploitation
- Mobiliser un comportement orienté client et une posture de service
- Utiliser les technologies de l'information et les outils numériques dédiés au transport dans le respect des recommandations de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI)

Méthodes pédagogiques

Cours théoriques et pratiques. En cours collectifs et/ou E-Learning.
En piste et/ou sur la route, sur simulateur et/ou sur véhicule à double commande pour la conduite.
Les méthodes active, démonstrative, interrogative et magistrale seront employées
Les cours pratiques auront lieu sur des véhicules de type VOLVO 8600 en boîte automatique, équipé d'une PMR
1 aire d'évolution en manœuvre sera mise à disposition
4 salles climatisées équipées de vidéoprojecteur et tableau blanc

Méthodes et modalités d'évaluation

Examen et validation par un jury professionnel, et par l'Inspecteur du

Modalités d'Accessibilité

Toute personne en situation d'handicap peut prendre contact avec notre service administratif.

Durée

434.00 Heures **62** Jours

Tarifs

en centre **EUGENE FORMATION** ou sur
eugeneformation.com



Contactez-nous !

Marie EGELE
Conseillère en formation

Tél. : 0607315865
Mail : commercial@eugeneformation.com

Formation éligible au CPF. Vous pouvez vous inscrire sur Mon Compte Formation : RNCP31085



Descriptif détaillé RNCP / RS - France Compétences

Les caractéristiques des services et des lignes sont variées. L'emploi de conducteur de transport en commun sur route couvre une multitude de missions : lignes régulières urbaines et interurbaines, lignes scolaires, navettes d'entreprises, navettes de gares ou d'aéroports, services librement organisés (SLO), lignes internationales, navettes de transport en commun à mobilité réduite (TPMR), prestations de transport « à la carte » ou énoncées par la commande d'un donneur d'ordres, excursions ponctuelles et de courte durée organisées par un transporteur.

Dans toutes les situations, le conducteur de transport en commun sur route doit tenir compte des caractéristiques des différents véhicules, du type de service, des conditions météorologiques, de l'environnement et des autres usagers de la route, notamment les utilisateurs de nouvelles mobilités. Il veille à adopter les principes d'écoconduite dans un souci de réduction de l'impact environnemental.

Le conducteur de transport en commun sur route, vérifie l'état du véhicule et des équipements. Il vérifie la présence à bord et la validité des documents obligatoires. Il accueille les clients et les renseigne sur les horaires, les lignes, la tarification et les correspondances. Il délivre des titres de transport, gère la caisse et les stocks de titres, et s'assure que le passager détient un titre de transport valide. Dans le cadre d'un service occasionnel pour une excursion d'un ou plusieurs jours, il participe au chargement et au déchargement des bagages, établit et renseigne tout document administratif en lien avec le transport.

Il programme et met en service l'outil de navigation, conformément au parcours prescrit.

Il adopte un comportement et une attitude visant à prévenir les situations difficiles, le vandalisme et les agressions. Il veille à informer les clients de toute modification d'itinéraire et d'horaire. Il peut avoir à s'exprimer dans une langue étrangère si la situation géographique ou l'activité des entreprises l'exigent.

En cas de conflit, le conducteur de transport en commun sur route cherche à le désamorcer et il alerte les services concernés. Il décèle les dysfonctionnements du véhicule et de ses équipements. En cas de perturbation du service, il informe la clientèle de manière précise. Lorsqu'un incident ou accident survient au cours du service, il applique les procédures de protection et d'alerte et porte assistance aux personnes.

Le conducteur de transport en commun sur route rend compte de son activité à son supérieur hiérarchique et au service en charge de l'exploitation, oralement ou par écrit, ou au moyen d'un système embarqué d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs (SAEIV). Le respect des critères du service peut être contrôlé par les autorités organisatrices des mobilités (AOM). De ce fait, le conducteur doit conserver une attitude commerciale exemplaire.

Le conducteur de transport en commun sur route est ponctuellement en contact avec ses collègues conducteurs et avec les collaborateurs de l'entreprise tels que les contrôleurs ou vérificateurs, les agents de médiation, le cas échéant les personnels du service de maintenance, les forces de l'ordre ou les services de secours.

L'emploi s'exerce de jour comme de nuit, dans des conditions météorologiques parfois difficiles. Outre les jours ouvrés, le conducteur de transport en commun sur route est susceptible d'exercer son activité les week-ends ou les jours fériés. Son service peut être établi en une ou plusieurs vacations au cours d'une même journée. Il peut avoir à transporter des personnes à mobilité réduite auxquelles il facilite l'accès à la montée et à la descente. En toutes circonstances, il doit faire preuve de maîtrise de soi, calme et courtoisie. En fonction des besoins du service, le conducteur de transport en commun sur route peut être amené à passer une ou plusieurs nuits hors domicile.

L'exercice de l'emploi requiert une bonne condition physique et une présentation personnelle soignée. Une tenue professionnelle peut être exigée.

Par sa conduite et son attitude, il valorise l'image de marque de l'entreprise.

Fiche RNCP38879
Certificateur : MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION
Enregistré le : 22/04/2024





Annexe du programme de formation du Titre Professionnel de Conducteur de Transports en Commun

NIVEAU : Diplôme de Niveau III

DOCUMENT : Si réussite = Diplôme, Carte de qualification, Certificat SST, Attestation de formation à la manipulation du matériel de lutte contre les incendies

POSSIBILITÉ DE VALIDER OU NONDES BLOCS COMPÉTENCES : Sans objet

AGRÉMENT : Le centre de formation exercera sous couvert d'un agrément délivré par la DREAL

DÉBOUCHÉ : Les titulaires du Titre Professionnel peuvent accéder à tous les emplois de conducteur routier de voyageurs. L'emploi est en fonction des activités de l'entreprise.

MAINTIEN DE LA QUALIFICATION : À l'issue de la validation du titre, le conducteur devra tous les 5ans ; renouveler sa visite médicale ; passer sa FCO Voyageur.

FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

- Permis DE

Consultez les indicateurs de résultats calculés par les ministères chargés de la formation professionnelle et de l'éducation nationale ici :
<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>